

**Samedi 24 Avril 1909**

Etude de Me Sorgniard, avoué, docteur en droit, rue Voltaire, 13, à Brest (successeur de Me Rolland).

Vente par licitation judiciaire, en l'étude et par le ministère de Me Cheminant, notaire à Saint-Renan, le samedi 22 mai 1909, à une heure et demie de l'après-midi.

**DESIGNATION :**

LOT UNIQUE. En la commune de **Ploumoguier**, au lieu de Kéralisy<sup>1</sup>, une ferme de ce nom, consistant en maison d'habitation et autres édifices, terres de diverses natures, figurant au plan cadastral ... avec une contenance totale de 3 hectares 13 ares 81 centiares environ.

Cette ferme est louée à M. **François-Marie Perrot**, jusqu'au 29 septembre 1909, moyennant un fermage de 200 francs l'an, les impôts en sus.

Mise à prix : Cinq mille francs.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement contradictoire, rendu par le tribunal civil de Brest, le 18 mars 1909, enregistré.

**ENTRE :**

M. **François Perrot**<sup>2</sup>, époux de dame Marie-Yvonne Salaun, cultivateur, demeurant à Kéranguéné, en Ploumoguier;  
2° Mme **Claudine Perrot**<sup>3</sup>, veuve Hunaut, cultivatrice, demeurant à Kerdhervé, en la commune de Ploumoguier;  
3° M. **Claude Perrot**<sup>4</sup>, époux de dame Marie-Yvonne Petton, cultivateur, demeurant à Trémeur, en la commune de Plougonvelin;  
4° Mme **Marie-Anne Quellec**<sup>5</sup>, épouse de M. Yves Hall et ledit sieur Yves Hall, son mari, ouvrier au port, en autorité et privé si besoin, les deux époux demeurant ensemble aux Quatre-Moulins, en la commune de Saint-Pierre Quilbignon;  
5° M. **Jean Ruélen**<sup>6</sup>, cultivateur, demeurant à Kernéguel, en la commune de Locmaria-Plouzané;  
6e M. **Jean-Louis Ruélen**<sup>7</sup>, cultivateur, demeurant à Tybaol, en la commune de Plougonvelin;  
7° Mme **Marie-Yvonne Ruélen**<sup>8</sup>, épouse de M. Jean-François Léaustic, son mari en autorité et privé si besoin, les deux époux demeurant à Kéranguéné, en Ploumoguier;  
8e Mlle **Philomène Ruélen**<sup>9</sup>, célibataire majeure, demeurant à Tybaol, en Plougonvelin;  
9° M. **François Perrot**<sup>10</sup>, cultivateur, demeurant à Kervilouarn, en Ploumoguier;  
10e M. **Prosper Perrot**<sup>11</sup>, cultivateur, demeurant au même lieu.

Demandeurs ayant pour avoué Me Sorgniard, demeurant à Brest, rue Voltaire, n° 13.

**ET :**

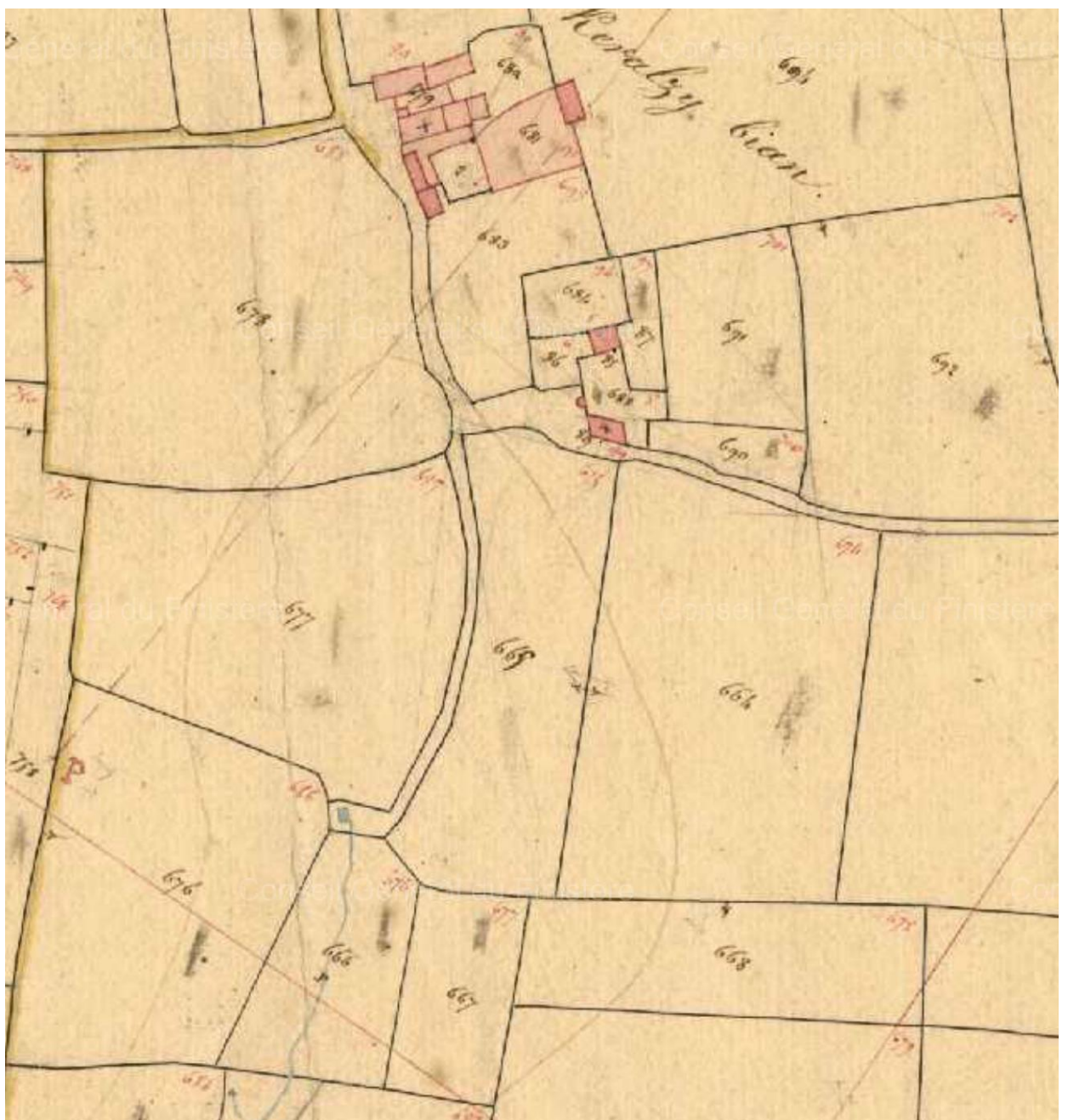
1° M. **Gabriel Ruélen**<sup>12</sup>, veuf de dame Yvonne Perrot, cultivateur, en son nom personnel si besoin et comme tuteur légal de Claude Ruélen, son fils mineur, issu de son dit mariage, demeurant et domicilié à Tybaol, en Plougonvelin ;  
2° M. **François Leven**<sup>13</sup>, veuf de dame Christine Ruélen, en privé si besoin et comme tuteur légal de 1° Prigent, 2° Marie, 3° Jean-Marie et 4° Marie-Yvonne Leven, ses enfants mineurs, issus de son dit mariage, demeurant et domicilié à Tybaol, en Plougonvelin.

Défendeurs ayant pour avoué Me Fournier, demeurant à Brest, rue Emile Zola, 27.  
Le cahier des charges rédigé par Me Cheminant, notaire à Saint-Renan, est déposé en son étude, où l'on peut en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu en présence de 1° M. François Leven, sus-nommé, subrogé tuteur du mineur Ruélen et 2° de M. Gabriel Ruélen, aussi sus-nommé, subrogé tuteur des mineurs Leven, ou eux dûment appelés.

Fait et rédigé conformément à la loi par l'avoué poursuivant soussigné.

Brest, le avril 1909. SORGNIARD, avoué.



Etude de M<sup>e</sup> Sorgniard, avoué, docteur en droit, rue Voltaire, 13, à Brest (successeur de M<sup>e</sup> Rolland).

**VENTE** par licitation judiciaire, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Cheminant, notaire à Saint-Renan, le samedi 22 mai 1909, à une heure et demie de l'après-midi.

**DESIGNATION :**

**LOT UNIQUE**

En la commune de Ploumoguier, au lieu de Kéralsy,

## UNE FERME

de ce nom, consistant en maison d'habitation et autres édifices, terres de diverses natures, figurant au plan cadastral, à la section G, sous les n<sup>os</sup> 666, 667, 672, 673, 674, 675, 676, 685, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 664 1/2, avec une contenance totale de 3 hectares 13 ares 81 centiares environ.

Cette ferme est louée à M. François-Marie Perrot, jusqu'au 29 septembre 1909, moyennant un fermage de 200 francs l'an, les impôts en sus.

Mise à prix : Cinq mille francs, ci..... 5.000 fr.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement contradictoire, rendu par le tribunal civil de Brest, le 18 mars 1909, enregistré.

**ENTRE :**

1<sup>o</sup> M. François Perrot époux de dame Marie-Yvonne Salaun, cultivateur, demeurant à Kéranguéné, en Plou-

moguer ; 2<sup>o</sup> Mme Claudine Perrot, veuve Hunaut, cultivatrice, demeurant à Kerdhervé, en la commune de Ploumoguier ; 3<sup>o</sup> M. Claude Perrot, époux de dame Marie-Yvonne Petton, cultivateur, demeurant à Trémeur, en la commune de Plougonvelin ; 4<sup>o</sup> Mme Marie-Anne Quellec, épouse de M. Yves Hall et ledit sieur Yves Hall, son mari, ouvrier au port, en autorité et privé si besoin, les deux époux demeurant ensemble aux Quatre-Moulins, en la commune de Saint-Pierre Quilbignon ; 5<sup>o</sup> M. Jean Ruélen, cultivateur, demeurant à Kéréguel, en la commune de Locmaria-Plouzané ; 6<sup>o</sup> M. Jean-Louis Ruélen, cultivateur, demeurant à Tybaol, en la commune de Plougonvelin ; 7<sup>o</sup> Mme Marie-Yvonne Ruélen, épouse de M. Jean-François Léaustic, son mari en autorité et privé si besoin, les deux époux demeurant à Kéranguéné, en Ploumoguier ; 8<sup>o</sup> Mlle Philomène Ruélen, célibataire majeure, demeurant à Tybaol, en Plougonvelin ; 9<sup>o</sup> M. François Perrot, cultivateur, demeurant à Kervilouarn, en Ploumoguier ; 10<sup>o</sup> M. Prosper Perrot, cultivateur, demeurant au même lieu.

Demandeurs ayant pour avoué M<sup>e</sup> Sorgniard, demeurant à Brest, rue Voltaire, n<sup>o</sup> 13.

**ET :**

1<sup>o</sup> M. Gabriel Ruélen, veuf de dame Yvonne Perrot, cultivateur, en son nom personnel si besoin et comme tuteur légal de Claude Ruélen, son fils mineur, issu de son dit mariage, demeurant et domicilié à Tybaol, en Plougonvelin ; 2<sup>o</sup> M. François Leven, veuf de dame Christine Ruélen, en privé si besoin et comme tuteur légal de 1<sup>o</sup> Prigent, 2<sup>o</sup> Marie, 3<sup>o</sup> Jean-Marie et 4<sup>o</sup> Marie-Yvonne Leven, ses enfants mineurs, issus de son dit mariage, demeurant et domicilié à Tybaol, en Plougonvelin.

Défendeurs ayant pour avoué M<sup>e</sup> Fournier, demeurant à Brest, rue Emile Zola, 27.

Le cahier des charges rédigé par M<sup>e</sup> Cheminant, notaire à Saint-Renan, est déposé en son étude, où l'on peut en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu en présence de 1<sup>o</sup> M. François Leven, sus-nommé, subrogé tuteur du mineur Ruélen et 2<sup>o</sup> de M. Gabriel Ruélen, aussi sus-nommé, subrogé tuteur des mineurs Leven, ou eux dûment appelés.

Fait et rédigé conformément à la loi par l'avoué poursuivant soussigné.

Brest, le 14 avril 1909.

SORGNIARD,  
avoué.

S'adresser pour tous renseignements à M<sup>e</sup> Cheminant, notaire à Saint-Renan, à M<sup>e</sup> Sorgniard, avoué poursuivant, et à M<sup>e</sup> Fournier, avoué co-licitant.

Enregistré à Brest, le 14 avril 1909, folio , case . Reçu : un franc quatre-vingt huit centimes, décimes compris.

5178

RICHARD.

<sup>1</sup> Keralsy sur Ploumoguier : Cadastre Napoléonien Section G3 Parcelles 666, 667, 672, 673, 674, 675, 676, 685, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 664 et 664 1/2

<sup>2</sup> Jean François Marie PERROT (1837 – 1918), fils de François Guillaume PERROT (Sosa 40) et Anne Yvonne JEZEQUEL

<sup>3</sup> Marie Christine PERROT (1845 – 1925), fille de François Guillaume PERROT (Sosa 40) et Anne Yvonne JEZEQUEL

<sup>4</sup> Sosa 20 Claude PERROT (1847 – 1916) vivant à Plougonvelin en 1909

<sup>5</sup> Marie-Anne QUELLEC (1869 -), petite-fille de François Guillaume PERROT (Sosa 40) et Anne Yvonne JEZEQUEL, fille de Michel QUELLEC et Marie Anne PERROT

<sup>6</sup> Jean RUELEN

<sup>7</sup> Jean Louis RUELEN (1883 – 1914), fils de Gabriel RUELEN et Marie Yvonne PERROT, petit-fils de François Guillaume PERROT (Sosa 40) et Anne Yvonne JEZEQUEL

<sup>8</sup> Marie Yvonne RUELEN fille de Gabriel RUELEN et Marie Yvonne PERROT, petit-fils de François Guillaume PERROT (Sosa 40) et Anne Yvonne JEZEQUEL

<sup>9</sup> Philomène RUELEN (1885 – 1920) fille de Gabriel RUELEN et Marie Yvonne PERROT, petit-fils de François Guillaume PERROT (Sosa 40) et Anne Yvonne JEZEQUEL

<sup>10</sup> François PERROT

<sup>11</sup> Prosper PERROT

<sup>12</sup> Gabriel RUELEN beau-frère de Claude PERROT époux de Marie Yvonne PERROT décédée, 1846 - > 1920

<sup>13</sup> François LEVEN gendre de Gabriel RUELEN